

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 janvier 2013

CP 01/13-15

L'an deux mil treize, le 28 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2013

Notre dispositif départemental d'insertion fait appel, depuis 2005, aux contrats aidés programmés par l'État dans le cadre du Plan de cohésion sociale dont nous sommes prescripteurs.

Au 1er janvier 2010, l'État a mis en place un nouveau dispositif : le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I), issu des recommandations du Grenelle de l'Insertion, sous la forme de :

- Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E) dans le secteur non marchand,
 - Contrat Initiative Emploi (C.I.E) dans le secteur marchand,
- et nous a sollicités en qualité de prescripteur.

Les objectifs de simplification du dispositif des contrats aidés, sous forme de **régime juridique unifié et d'avantages connexes pour les bénéficiaires en matière de durée hebdomadaire de travail et de droits à la formation étendus**, affichent une volonté de dynamisation des taux de sortie vers l'emploi, à laquelle nous souscrivons depuis 2005 avec plus de 2 200 contrats signés par nos agents départementaux pour l'emploi.

Notre Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens pour **2012**, signée avec l'État, prévoyait la signature de **330 Contrats Uniques d'Insertion**, à savoir :

- 289 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi,
- **41** Contrats Initiative Emploi.

Les objectifs de prescription des C.AE. ont été atteints au cours du premier semestre 2012, nécessitant l'adoption d'un avenant à la dite convention lors de la commission permanente du 17 septembre 2012. Ainsi, compte-tenu de cette évolution, le nombre total de **Contrats Uniques d'Insertion pour l'année 2012 a été porté à 400**, à savoir :

- **359** Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi,
- **41** Contrats Initiative Emploi.

S'agissant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens de 2013, les **services de l'État** ont été contactés et nous ont fait savoir, **fin décembre 2012**, qu'il paraissait judicieux que le Conseil Général de Tarn et Garonne délibère sur sa volonté de poursuivre l'action conduite en matière de prescription des CUI. Cette démarche s'inscrit totalement dans les orientations de la collectivité sur l'accompagnement à l'employabilité et à l'insertion pré-professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active .

Dans l'attente de précisions nationales complémentaires et de la signature de l'arrêté préfectoral de Région fixant les taux de prise en charge, l'État souhaite être destinataire de la **proposition du Conseil Général de Tarn et Garonne** pour une nouvelle Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2013 ; compte-tenu des éléments figurant ci-dessus, les objectifs de prescription seraient de **400 Contrats Uniques d'Insertion** se répartissant ainsi :

- Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E) « classiques » et « ateliers et chantiers d'insertion » : 359
- Contrats Initiative Emploi (C.I.E) : 41

En conclusion de mon rapport, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la continuité de l'action du Conseil Général de prescription de Contrats Uniques d'Insertion en 2013 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer avec l'État, au nom et pour le compte du département, la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2013 pour la prescription de 400 Contrats Uniques d'Insertion : 359 C.A.E « classiques » et « ateliers et chantiers d'insertion » (contrats d'accompagnement dans l'emploi) et 41 C.I.E (contrats initiative emploi) ainsi que toutes pièces découlant des présentes décisions ;
- Décide de participer financièrement à hauteur de 88 % de l'allocation de base R.S.A.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,